



Délai indemnisation CIVI

Par **Anais1811**, le **22/05/2017** à **17:53**

Bonjour,

j'ai été agressé sexuellement pendant de 8 ans, 6 ans après avoir porter plainte son procès a enfin eu lieux et à été condamnée a 5 ans de prison et doit me verser des dommages et intérêt d'un montant de 15 000 euros. Etant insolvable mon avocate a déposer un dossier à la CIVI.

A ce jour je n'ai aucune nouvelle de leur part, sachant que le dossier à été déposé il y à maintenant deux mois.

La Civi est-elle obligatoirement tenu de formuler une offre dans un délai de deux mois suivant réception de la demande?

Vais-je devoir encore attendre longtemps?

Faut que tout sa se termine que je puisse enfin tourner cette longue page...

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourriez m'apporter.